



**COMMUNE DE  
MARTIGNY-COMBE**  
Route de la Croix 32  
Case postale 25  
1921 Martigny-Croix

Martigny-Croix, le 28 août 2024

## A V I S

### Votations fédérales du 22 septembre 2024

L'Assemblée primaire est convoquée pour les votations fédérales du 22 septembre 2024 à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet des deux objets suivants :

- Initiative populaire du 8 septembre 2020 "Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)" ;
- Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)".

L'horaire d'ouverture des bureaux de vote au centre scolaire à Martigny-Croix est le suivant :

- **dimanche 22 septembre 2024** : **10h30 - 11h30**

Pour chaque élection ou votation, chaque électeur/électrice reçoit à son adresse le matériel de vote lui permettant d'accomplir son devoir civique.

Il peut dès lors choisir la manière par laquelle il souhaite voter :

#### Vote par correspondance

Deux modalités de vote par correspondance sont possibles (*il est impératif de signer la feuille de réexpédition, sous peine de nullité*) :

- soit le citoyen adresse son envoi à l'Administration communale par l'intermédiaire de la poste (l'enveloppe de transmission doit être affranchie),
- soit le citoyen dépose son enveloppe de transmission directement **dans l'urne spéciale prévue à cet effet** au bureau communal, dès la réception du matériel de vote, durant les heures d'ouverture (le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h00 et le mercredi de 15h30 à 18h00).

#### Vote à l'urne

Si vous choisissez de voter à l'urne, nous vous prions de prendre avec vous, pour chaque votation ou élection, la feuille de réexpédition préalablement reçue à votre domicile avec le matériel de vote. Cette formule tient en effet lieu de carte civique.

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Chères Citoyennes, Chers Citoyens, nos salutations distinguées.

L'Administration communale

